

**AUTORISATION DE REJET D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF DANS UN MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL**

**AVIS DU SPANC**

Favorable

Défavorable

*Document à nous retourner après signature de la personne physique ou morale autorisant le rejet*

**A - DEMANDEUR**

Nom et Prénom : ..... Tél Personnel : .....

Adresse : .....

Adresse du lieu de réalisation : .....

N° parcelle (s) cadastrale(s) : ..... Section : .....

**B – INSTALLATION PREVUE**

- Filtre à sable vertical drainé.....
- Filière agréée (Filtre compacte) .....
- Filière agréée (Filtre planté de roseaux) .....
- Filière agréée (Micro station) .....

**C – LIEU DE REJET**

- Fossé communal
- Fossé sur une Route Départemental (CD86) ou Route Nationale (DDT)
- Fossé mitoyen : autorisation des riverains
- Réseau d'eaux pluviales
- Cours d'eau : Autorisation de la Police de l'Eau ( DDT de la vienne)
- Fossé Privé ou autre : .....

**D – PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE AUTORISANT LE REJET (\*)**

*(A compléter pour la personne ou service portant autorité)*

Je soussigné(é) Nom et Prénom ou dénomination .....

Adresse .....

Commune ..... Téléphone .....

Autorise le demandeur cité ci-dessus, à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement d'ANC ci-avant décrite dans le milieu hydraulique superficiel dont la gestion m'incombe  
Le sol étant inapte à l'infiltration et la filière préconisée nécessitant un exutoire, le demandeur s'engage à mettre en place un système d'ANC qui répondra aux prescriptions techniques règlementaires demandées dans l'arrêté du 7 mars 2012. Le demandeur s'engage à entretenir régulièrement son installation, de façon à ce que les effluents rejetés répondent aux normes autorisées

- 30mg/l pour les matières en suspension (MES)
- 40mg/l pour la demande biochimique en oxygène sur 5 jours (DBO<sub>5</sub>)

Fait à ..... le .....

Signature de la personne portant autorité

**(\*) Selon l'article 15 de l'arrêté du 07 mars 2012.** Le gestionnaire du milieu récepteur dans lequel les eaux traitées seront évacuées, peut demander une étude particulière ou un test de perméabilité à la charge du pétitionnaire pour démontrer qu'aucune autre solution d'évacuation est envisageable

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés : [cil@eauxdeviennes.fr](mailto:cil@eauxdeviennes.fr) Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.